

**Water and Development Partnership Programme
IHE DELFT**

Consultation N°2/2024: « Sélection d'un Expert pour la mise en place d'une base de données SIG et installation de la plateforme sur une Work Station »

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Dans le cadre du programme « *Water and Development Partnership Programme* » lancé par IHE Delft, l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer (INSTM), bénéficiaire, d'un financement pour la mise en œuvre du projet ABCDryBASIN : “*Stakeholder Participation to Enhance Dhrought Resilience through Reinforced Indigenous Knowledge and Smart Tools for Socially-Just Water Management*”, se propose de mettre en place une base de données SIG pour le bassin versant de l'Ichkeul.

2. PRESENTATION DE LA MISSION

Dans le cadre de la mise en place du projet ABCDryBASIN, l'INSTM recrute, un EXPERT SIG (ou équivalent) pour la mise en place d'une base de données SIG du bassin versant du Lac Ichkeul. Le/la candidat(e) sera chargé(e) de :

- Développer la plateforme SIG du Bassin Versant Ichkeul,
- L'alimentation de la base,

3. LIVRABLES ET DELAIS DE LIVRAISON

- La plateforme doit être installée sur une station de travail sous la supervision du coordinateur,
- Pour la bonne utilisation de la plateforme, l'expert doit préparer un guide d'utilisation de la plateforme SIG.
- La durée maximale pour présenter les livrables est de 1 mois à partir de la notification de service.

4. MODALITES DE PAYEMENT

Le paiement sera effectué en une seule tranche après la validation des livrables.
Les honoraires de l'expert seront soumis à une retenue à la source conformément à la législation en vigueur.

5. PROFIL DU CANDIDAT

- Le candidat doit être une personne physique,
- Le candidat doit avoir une expertise approfondie dans le développement des bases de données SIG ;

6. MODE DE SELECTION

Les candidatures présentées dans les délais prévus seront examinées par une commission dont les membres seront fixés par une décision du Directeur Général de l'Institut National des Sciences et Technologies de la Mer.

Profil/Critères d'Evaluation	Points
Un Diplôme de doctorat en Géologie, en SIG ou équivalent	30
Au moins 5 publications internationales (6 points/publication)	30
Une expertise approfondie dans l'application des bases de données SIG appliquée à l'Environnement/Hydrologie (5 points par attestation).	40

Seules les offres financières des candidatures ayant des notes techniques supérieures ou égale à **80 points** seront considérées ; la candidature ayant l'offre financière la moins élevée sera retenue.

7. MODALITE DE DEPOT ET DELAI DE SOUMISSION

Les dossiers de candidature doivent être déposés au Bureau d'Ordre de l'INSTM ou envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception ou par rapide-poste sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR »

Consultation N°1/2024: « Sélection d'un Expert pour la mise en place d'une base de données SIG et installation de la plateforme sur une Work Station »

et ce, au plus tard le **8 mai 2024 à 12h**. Après cette date, toute dossier déposé est jugé non recevable.

Le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi, et ce à l'adresse suivante :

**Institut National des Sciences et Technologies de la Mer 28 Rue 2 mars 1934,
2025 =Carthage Salammbô, Tunis= Tunisie**

Toute autre indication manifeste sur le pli fermé entraîne le refus de l'offre.

8. SOUMISSION DE LA CANDIDATURE

L'expert(e) soumettra une candidature comprenant :

- Un Curriculum vitae détaillé ;
- Carte d'Identité Nationale ;
- Les justificatifs pour toute qualification requise ;
- Une offre financière.

9. CONFIDENTIALITÉ

L'expert retenu pour la présente mission est tenu à respecter une stricte confidentialité vis à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission. L'expert sera tenu à respecter



l'interdiction de tout partage ou divulgation des données ou des informations obtenues au cours de sa mission.

10. MENTIONS SUPPLEMENTAIRES

L'INSTM se réserve le droit de vérifier toute déclaration faite par le candidat avant la signature du contrat.

11. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de litige, les deux parties s'engagent à un règlement à l'amiable, dans le cas contraire les deux parties reconnaissent la compétence des tribunaux de Tunis.

Coordinateur du projet
ABCDryBASIN

Tunis Le 23/04/2024

Directeur Général
Institut National des Sciences et
Technologies de la Mer

Tunis le 23/04/2024

